

Midi Libre, 8 janvier 2023

"C'est la guerre !" : dans les Pyrénées, la bataille autour de l'eau a commencé

Le tribunal de Montpellier vient de donner raison à une association écologiste, qui réclamait qu'un volume d'eau plus important soit laissé dans la rivière Têt, au lieu d'être pris par les canaux pour irriguer les champs. Les agriculteurs sont furieux.

Laure de Charette



Les prélèvements agricoles sur le bassin de la Têt permettent d'irriguer près de 10 000 hectares, essentiellement en arboriculture. UCIC66

La N116 longe le cours d'eau et ses nombreux méandres. Derrière les berges verdoyantes s'étirent des champs et des vergers, bordés par de jolis villages catalans sur fond de montagnes majestueuses. Bienvenue dans le bassin de la Têt, au cœur des Pyrénées Orientales. Ce fleuve, le plus long du département, prend sa source dans les Pyrénées à 2 500 m d'altitude et se jette dans la mer Méditerranée après un parcours d'environ 120 km.

Oui mais voilà : l'eau, véritable or bleu de cette plaine fertile du Roussillon, est au cœur d'un imbroglio. "Comment la partager, alors qu'on nous prédit sa raréfaction ?" résume un habitant du coin. "C'est la guerre !" s'emballe un autre. Agriculteurs, habitants, pêcheurs, tous ont besoin de cette ressource qui coule sur leurs terres comme le sang dans leurs veines.

Le nœud du problème réside dans les "débits réservés", qui posent la question cruciale du partage de l'eau. Pour résumer, les ouvrages construits dans les cours d'eau doivent maintenir des débits minimums afin de "garantir en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces vivant dans les eaux", comme l'exige depuis 2014 le code de l'environnement.

Or une association, France nature environnement (FNE), estime que les nouveaux débits fixés par le préfet en 2017 sont par endroits inférieurs à ceux nécessaires au bon état du cours d'eau, comme nous l'explique le juriste Olivier Gourbinot. La FNE souhaite que ces débits soient relevés.

En somme, qu'un volume d'eau plus important soit laissé dans la rivière, au lieu d'être pris par les canaux pour irriguer les champs voisins. Elle a attaqué les arrêtés préfectoraux en justice et, le 29 novembre, le tribunal administratif de Montpellier lui a donné gain de cause. Le nouvel arrêté doit être promulgué d'ici trois mois.

"Ils voudraient qu'on fasse pousser des pêches sans eau"

"Mais on irrigue depuis des siècles. Ils voudraient qu'on fasse pousser des pêches sans eau !", s'emporte Claude Jorda, vice-président de la chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales, lui-même viticulteur. Nous le rencontrons dans le village de l'Ille-sur-Têt. Il est très en colère face à cette action en justice, initiée selon lui par "des étrangers qui ne connaissent pas notre fleuve", "des talibans qui nous attaquent par philosophie". Sandrine Jaffard, de l'Union des canaux d'Ille et Corbère, tempère l'ainé. "Ils ont besoin de cette eau pour irriguer leurs parcelles".

De fait, les prélèvements agricoles sur le bassin de la Têt permettent d'irriguer près de 10 000 hectares, essentiellement en arboriculture (pêches, abricots, amandes, kiwis). Sur les 280 millions de mètres cube d'eau prélevés chaque année dans la rivière par des dizaines de canaux hérités des Templiers, environ 95% le sont par les agriculteurs, 4% par les élus pour l'eau potable (100 communes, 220 000 habitants) et le reste pour l'industrie.

"Mais si on laisse peu d'eau dans la rivière et qu'il fait très chaud, cela entraîne une eutrophisation et un développement d'algues vertes, rétorque Olivier Baudier, directeur de la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique. Un bouillon de culture se crée, qui pose rapidement un problème de survie des espèces, de destruction de leur habitat et de qualité de l'eau".

"La Têt n'est pas un robinet"

La question du partage de l'eau, ici comme partout en Europe du Sud, ne date pas d'hier. Mais la situation se tend de plus en plus : à l'heure du changement climatique, l'eau vient parfois à manquer. "La Têt connaît de façon désormais récurrente des épisodes de sécheresse intenses" explique Fabrice Carol, directeur du Syndicat Mixte de la Têt Bassin Versant, qui résume la situation ainsi : "La Têt, ce n'est pas un robinet, ce n'est pas open bar".

Parallèlement à cette raréfaction de l'eau, les besoins augmentent fortement. En vrac, il évoque les cinq mille nouveaux habitants par an sur le territoire, le doublement de la population l'été, les usages agricoles de plus en plus gourmands en eau avec notamment l'irrigation croissante des vignes.

Alors comment sortir de l'impasse aquatique ? "Nous, agriculteurs, faisons déjà beaucoup d'efforts, tranche Claude Jorda. En cas de sécheresse, on prend l'eau à tour de rôle, un jour par ci, par là. Mais on ne peut pas nous demander à la fois d'assurer la souveraineté alimentaire des Français et d'irriguer moins. Il faut que chacun fasse des efforts". La bataille de l'eau ne fait que commencer. Les agriculteurs ont demandé au préfet de faire appel de la décision.